

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF - ANNEE 2015

1. Préambule

La Commission de pilotage du système éducatif, dans le respect de la liberté en matière de méthodes pédagogiques, poursuit deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques. Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations, qui lui servent de ressources pour la poursuite de ses missions.

2. Ressources de la Commission de pilotage

2.1. Les indicateurs de l'enseignement

Le 10^e recueil des indicateurs de l'enseignement est en attente de publication à l'heure d'écrire ces lignes. Toutefois, sur base des documents présentés en Commission de pilotage, le recueil contient 2 indicateurs nouveaux et 13 modifiés sur un total de 31. Les données des autres indicateurs sont des mises à jour des indicateurs 2015.

2 nouveaux :

- 25. Diplômes détenus par les enseignants en activité dans le fondamental
- 26. Diplômes détenus par les enseignants en activité dans le secondaire

13 modifiés par rapport à la publication précédente (dans les graphiques proposés ou dans les contenus abordés) :

- 2. Évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire, par arrondissement
- 4. Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire
- 6. Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges
- 9. Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel
- 12. Redoublement généré en 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire
- 13. Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice
- 14. Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année primaire ordinaire (2 cohortes de 4 ans)
- 15. Flux entre enseignement ordinaire et spécialisé (type 8)
- 16. Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun et en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié de l'enseignement secondaire
- 17. Sortie de l'enseignement secondaire ordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles
- 21. Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice
- 22. Certification en 6^e année de l'enseignement secondaire
- 30. Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire

2.2. Les évaluations externes

Épreuve externe commune du CEB

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB organisée en juin 2015. Cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves de 6^e primaire ainsi que pour tous les élèves des années secondaires différenciées et de 1^{re} année commune sans CEB. Au total, 58 679 élèves ont été inscrits à l'épreuve.

De manière générale, l'épreuve CEB 2015 a été mieux réussie que celle de 2014 pour toutes les catégories d'élèves. Le taux de réussite était de 93,3 % en 2015 et 88,8 % en 2014 pour les élèves de 6^e primaire. Notons toutefois que les taux de réussite par matière et plus encore les scores moyens ont peu varié entre les années 2011, 2012, 2014 et 2015.

Pour la première fois cette année, afin de pouvoir procéder à des analyses et d'avoir un retour plus précis des résultats, un échantillon représentatif de copies (corrigées et rendues anonymes) de l'épreuve externe commune a été prélevé. Une note sera présentée en 2016 devant la Commission de pilotage à ce sujet.

Épreuve externe commune du CE1D

Les résultats à l'épreuve externe du CE1D ont également été portés à la connaissance de la Commission de pilotage. Cette épreuve est obligatoire depuis juin 2013 pour tous les élèves de 2^e commune et de 2^e complémentaire de l'enseignement secondaire. Elle porte actuellement sur les mathématiques, le français, les langues modernes et les sciences. Sur décision du conseil de classe, tout élève de 1^{re} année complémentaire de l'enseignement secondaire peut également se présenter à l'épreuve. Suite à leur divulgation sur les réseaux sociaux, les épreuves de sciences et de langues modernes ont été annulées en juin 2015.

Au total, les résultats communiqués par les établissements concernent 53 781 élèves pour l'épreuve de mathématiques et 53 193 élèves pour l'épreuve de français.

En 2^e commune et complémentaire, 56,4 % des élèves ont réussi l'épreuve de mathématiques et 73,9 % des élèves ont réussi l'épreuve de français.

Épreuve externe commune du CESS

Enfin, La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats à l'épreuve externe du CESS. Cette épreuve est obligatoire depuis juin 2015 pour tous les élèves en dernière année de l'enseignement secondaire. L'épreuve d'histoire visait la compétence « synthétiser ». Elle était destinée aux élèves de 6^e année pour la section de transition. Suite à sa divulgation sur les réseaux sociaux, cette dernière a été annulée en juin 2015. L'épreuve de français visait la lecture de textes informatifs et était destinée aux élèves des sections de transition et de qualification.

Au total, les résultats communiqués par les établissements concernent 22 607 élèves pour l'enseignement de transition et 16 532 élèves pour l'enseignement de qualification.

L'épreuve en français transition a été réussie par 89,2 % des élèves et celle en français qualification par 88,3 %.

Comité des évaluations externes

Le comité des évaluations externes s'est réuni le 4 mars 2015. L'essentiel de la réunion a été consacré à la présentation des groupes Intervision. Par la suite, les représentants des deux groupes Intervision ont présenté les conclusions de leurs travaux à la réunion de la Commission de pilotage le 21 avril 2015 (voir ci-dessous).

Évaluations externes non certificatives

La Commission de pilotage a pris connaissance le 20/01/2015 des résultats aux évaluations externes non certificatives organisées en octobre 2014. Tous les élèves de 3^e et 5^e années primaires, ainsi que ceux de 4^e année secondaire (section de transition) ont participé à une épreuve externe non certificative en mathématiques, centrée sur la résolution de problèmes. En 3^e année primaire, le groupe de travail a choisi d'évaluer la compétence transversale ***analyser et comprendre un message*** mais également la capacité des élèves à ***identifier et effectuer des opérations dans des situations variées***. En 5^e année primaire, l'épreuve évaluait les acquis et les faiblesses des élèves à travers deux types de tâches :

- des tâches spécifiques centrées sur ***l'analyse et la compréhension d'un message*** et sur ***la résolution, le raisonnement et l'argumentation*** ;
- des tâches globales de résolution demandant la mobilisation simultanée de ces deux compétences transversales.

En 4^e année secondaire, le groupe de travail souhaitait mettre les élèves face à des problèmes et vérifier s'ils maîtrisent les ressources utiles, voire nécessaires, à leur résolution. Cette perspective a été développée pour deux contenus disciplinaires : les équations et le triangle rectangle (Pythagore et les nombres trigonométriques).

En conclusion, la réflexion sur la situation posée, impliquant la représentation et/ou la reformulation de celle-ci, est une lacune présente dans les trois années évaluées. L'analyse et la compréhension d'un message, mais également la recherche de démarches de résolution et l'argumentation de celles-ci méritent une attention particulière.

2.3. Les évaluations des formations en cours de carrière des enseignants et de la formation initiale des directeurs

Chaque année, la Commission de pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

La présentation des rapports des formations organisées durant l'année scolaire 2013-2014 pour la formation en cours de carrière et pour la formation initiale des directeurs a été commune aux opérateurs des différents réseaux et à l'IFC.

Lors de la réunion du 18 mars 2014, la Commission de pilotage a émis le souhait que le groupe de travail poursuive ses travaux, mais uniquement sur la partie quantitative. La partie qualitative restant la prérogative des chacun des organismes de formation.

Lors de la séance du 23 mars 2015, les rapports communs quantitatifs ainsi que les conclusions des rapports qualitatifs des différents réseaux et de l'IFC ont été présentés aux membres de la Commission de pilotage.

Ces rapports communs ont été transmis à Madame la Ministre pour nourrir la réflexion sur le « futur » décret relatif à la formation en cours de carrière et sur les modifications à apporter au décret « Directeurs ».

3. Mission de coordination et suivi de la cohérence du système éducatif

3.1. Groupes de travail « articulation » des référentiels interréseaux Socles de compétences et compétences terminales en mathématiques et en sciences

Lors de la réunion du 24 février 2015 et du 24 mars 2015, la Commission de pilotage a pris connaissance des résultats des travaux du groupe « articulation Socles de compétences & compétences terminales » pour les mathématiques et les sciences.

Concernant les **mathématiques**, le groupe signale un manque de cohérence dans le vocabulaire utilisé dans les Socles de compétences et les Compétences terminales. De plus, le canevas des Compétences terminales est très précis alors qu'il l'est moins pour les Socles. Les UAA n'apparaissent pas dans les Socles. Le groupe a également relevé des ruptures conceptuelles entre les deux référentiels.

Concernant les **sciences** dans le qualifiant, la continuité est assurée aussi bien pour les moments de la démarche scientifique que pour l'approche intégrée (approche par thème et non par discipline). La continuité est moins apparente pour les référentiels de la transition. Les « moments » de la démarche scientifique se retrouvent dans les UAA, l'approche n'est plus interdisciplinaire.

3.2. Groupes intervision CEB/CE1D en mathématiques et en français

Lors de la réunion du 21 avril 2015, les représentants des deux groupes de travail Intervision ont présenté le résultat de leur travail.

Pour rappel, l'objectif de leur travail était de : s'assurer de la cohérence des démarches respectives lors de la conception des deux épreuves certificatives ; renforcer si possible cette cohérence ; déceler d'éventuelles différences conceptuelles, les analyser et, à défaut de les éliminer, être en mesure de les justifier ; rédiger, à l'attention la Commission de pilotage, une synthèse des travaux.

Concernant les **mathématiques**, d'une part, le groupe CE1D en mathématiques s'est doté d'un outil de pilotage afin de s'assurer que l'épreuve est calibrée de la même manière d'année en année. Ceci dans le but de permettre une comparaison. D'autre part, au fondamental le groupe de travail a constitué un outil utilisant la même structure, mais avec des pondérations différentes qui se justifient par le niveau et les compétences du fondamental. L'utilisation d'un même outil pour les deux épreuves accroît la cohérence entre les épreuves.

De plus, chaque année à partir de 2015, une compétence à certifier à 12 ans et à entretenir au CE1D est retenue. L'épreuve CE1D reprend la question proposée au CEB et propose en plus, pour la même compétence, une nouvelle question évaluant le niveau attendu au terme du premier degré du secondaire. L'objectif est de mesurer l'évolution de la maîtrise de cette compétence. Enfin, le groupe s'est intéressé aux verbes d'action au début des questions des épreuves. Il a relevé les verbes utilisés dans les deux épreuves, puis il s'est assuré que derrière ces verbes se trouvait la même intention.

En **français**, le but du travail consistait en un inventaire des différences objectivables et non-objectivables entre les deux épreuves.

En ce qui concerne l'épreuve du CEB :

- la pondération a été modifiée pour intégrer davantage de « tout ou rien » (pratique courante au CE1D) ;

- Des réponses de compréhension seront attendues par la production d'une phrase ou d'un paragraphe ;
- la grille d'évaluation de l'expression production d'écrit a gagné en lisibilité ;
- le niveau d'exigence a été maintenu.

En ce qui concerne l'épreuve du CE1D :

- le monothématisme a été atténué et disparaîtra lors de la prochaine épreuve ;
- les outils de la langue ont été transformés de manière telle qu'ils servent véritablement la compréhension du texte ;
- la situation d'écoute est davantage en prise avec la réalité des élèves ;
- les items ont été élaborés en fonction d'un éventail plus ample de compétences ;
- des questions strictement lexicales ont été ajoutées.

Enfin, une grille de compétences communes CEB/CE1D destinée à comparer les épreuves ainsi qu'un glossaire commun ont été élaborés.

3.3. Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'Inspection, conformément au décret du 16 mai 2006.

En 2014, la Commission a statué sur 710 demandes d'agrément. Ces demandes concernaient 229 manuels, 179 outils pédagogiques et 302 logiciels. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 182 manuels, à 167 outils pédagogiques et à 267 logiciels. Les listes des ressources agréées sont tenues à jour sur le site enseignement.be.

En 2015, la Commission de pilotage a traité deux réclamations. La première réclamation a été introduite par Monsieur Lepièce et concernait l'agrément de « Balades calendaires ».

La seconde réclamation a été introduite par les *Éditions Cambridge University Press* et concernait l'agrément pour la collection « Eyes Open ».

Dans les deux cas, la Commission a décidé de confirmer le refus d'octroi d'agrément. Cela a eu lieu pour l'ouvrage « balade calendaire » lors de la réunion du 20 janvier et pour la collection « Eyes Open » lors de la réunion du 20 octobre.

3.4. Cohérence des programmes de formation en cours de carrière

Chaque année, la Commission de pilotage fournit au gouvernement une proposition d'**orientations et de thèmes prioritaires pour les formations interréseaux** ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur des centres psycho-médico-sociaux et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental, ainsi que sur les recommandations de la cellule administrative de coordination des actions de prévention de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme, du décrochage scolaire et de l'abandon scolaire précoce, du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias et de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par l'immersion, chacun pour les matières qui les concernent.

Pour rappel, les thèmes prioritaires ont été approuvés en 2013 par le Gouvernement pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

En 2015, le Service général du pilotage a demandé aux différentes instances compétentes si elles souhaitaient ajouter des thèmes à l'arrêté pour l'année 2016-2017. Bien que certaines instances aient proposé des déclinaisons de thèmes prioritaires, la Commission de pilotage a suggéré au Gouvernement de ne pas prendre un nouvel arrêté pour l'année 2016-2017 en considérant que les arrêtés pris en 2013 couvrent l'ensemble des besoins actuels. Toutefois, celles-ci ont été transmises à l'IFC afin qu'il puisse en tenir compte lors de l'élaboration de leurs programmes.

3.5. Établir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

4. Mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques

À partir de l'analyse des différentes informations dont elle dispose, la Commission de pilotage éclaire, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement de la Communauté française sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles. Elle formule notamment des propositions ou des avis.

Si elle n'a pas remis officiellement d'avis en 2015, la Commission de pilotage a entendu une présentation du **cadastre de l'offre d'enseignement qualifiant** par la Direction Relations Écoles Monde du Travail. Cet outil s'il ne fournit pas des réponses toutes faites contribue au pilotage des instances bassins. Il pourrait également être utilisé au SFMQ ou dans d'autres lieux de croisement formation/enseignement.

La Commission a également organisé une discussion autour des **exclusions scolaires** définitives en présence du Délégué général aux droits de l'enfant, de représentants de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, d'AMO-Atmosphères et de Changements pour l'égalité ainsi que d'un membre de la direction générale de l'enseignement obligatoire.

Ceux-ci ont notamment présenté le document « Exclusion scolaire définitive - Principes directeurs et Recommandations » qui évoque 8 principes qui doivent guider une procédure respectueuse des acteurs en matière d'exclusion scolaire définitive (1. Le respect des principes de droit ; 2. L'intérêt de l'enfant comme considération primordiale dans la décision ; 3. La non-discrimination entre les élèves en fonction du réseau ; 4. Le droit à la participation des enfants et de leurs parents ; 5. L'école comme lieu d'apprentissage, mais aussi lieu de vie et de socialisation ; 6. La sanction doit être porteuse de sens et de perspectives ; 7. L'exclusion définitive devrait rester une mesure exceptionnelle réservée aux cas les plus graves ; 8. L'exclusion définitive sans entrave au droit à l'instruction).

Sur base de ces principes, ils ont évoqué 7 recommandations (1. Circonscrire les faits pouvant conduire à une procédure d'exclusion définitive ; 2. Limiter l'écartement de l'élève durant la procédure d'exclusion (y compris l'éventuel recours) et baliser ses modalités d'application ; 3. Garantir les principes fondamentaux de droit en équilibrant et élargissant les personnes habilitées à statuer sur l'exclusion définitive ; 4. Renforcer le suivi et l'accompagnement de l'élève par l'école excluante jusqu'à son inscription dans une nouvelle école ; 5. Créer un organe de recours externe commun à tous les élèves de tous les réseaux ; 6. Reconnaître et clarifier les missions et pratiques d'une Commission zonale d'inscription interréseaux (CZIIR) ; 7. Réguler le flux des élèves exclus).

5. Propositions de la Commission relatives aux modifications règlementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

Tout comme les années précédentes et depuis son rapport d'activités pour l'année 2006, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret Missions).

Par ailleurs, la Commission de pilotage réitère la proposition d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière.

6. Représentation équilibrée des hommes des femmes à la Commission de pilotage

Selon le du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes, chaque organe consultatif remettant un avis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à un de ses ministres doit être composé d'au moins un tiers de personnes de chaque sexe.

La Commission de pilotage a dès lors procédé au renouvellement de ses membres et une nouvelle composition a été établie à partir du 1^{er} janvier 2016. Voici les modifications apportées à la composition de la Commission de pilotage.

Concernant les membres effectifs :

- Monsieur Bernard REY est remplacé par Monsieur Philippe EMPLIT issu de l'ULB.
- Monsieur Jean-Émile CHARLIER est remplacé par Monsieur Marc ROMAINVILLE issu de l'Université de Namur.
- Madame Geneviève CATTIEZ est remplacée par Monsieur Jean DEMARET issu de la Haute École Galilée.
- Monsieur Bernard COBUT est remplacé par Madame Aline DEROISY issue de la Haute École Francisco Ferrer.
- Monsieur Eugène ERNST est remplacé par Madame Annie COLARTE pour la CSC.
- Madame Masanka TSHIMANGA est remplacée par Monsieur Daniel VANDEVOIR pour la SLFP.

Concernant les membres suppléants :

- Monsieur Christian MONSEUR est remplacé par Madame Geneviève HINDRYCKX issue de l'ULG.
- Madame Anne VAN HAECHT est remplacée par Madame Nadine POSTIAUX issue de l'ULB.
- Madame Évelyne CHARLIER est remplacée par Madame Karine DEJEAN issue de l'Université Saint-Louis-Bruxelles.
- Monsieur Jean-Pierre POURTOIS est remplacé par Monsieur Antoine DEROBERTMASURE issu de l'Université de Mons.
- Madame Carine DIERKENS est remplacée par Monsieur Yves ROBAEY issu de la Haute École Paul-Henri Spaak.
- Monsieur Pierre ERCOLINI est remplacé par Madame Catherine GUISET pour WBE.
- Monsieur Dominique LUPERTO est remplacé par Sébastien DELATTRE pour le CECP.
- Monsieur Raymond VANDEUREN est remplacé par Valérie LEONET pour la FELSI.
- Monsieur Michel PARYS est remplacé par Monsieur Michaël LONTIE pour l'UFAPEC.

7. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice

En 2016, la Commission s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif en adaptant leur communication en fonction du public ;
- octroyer les agréments aux manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques ;
- proposer des pistes de réflexion à approfondir par le Service Général de l'Inspection ;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- rendre un 4^e rapport sur l'application du décret « inscription » ;
- réaliser une réflexion visant à *observer, suivre et évaluer le dispositif de généralisation des stages et de renforcement de la formation générale dans l'enseignement qualifiant*¹ comme prévu par le décret pilotage ;
- poursuivre l'analyse des résultats des épreuves externes certificatives ou non et formuler des recommandations en vue d'un meilleur fonctionnement du système éducatif en particulier via des analyses sur un échantillon représentatif de copies du CEB (corrigées et rendues anonymes) ;
- maintenir la cohérence entre les différents groupes de travail rédacteurs des épreuves externes certificatives : CEB, CE1D, CESS ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire dans le cadre de l'évaluation du système éducatif ;
- déterminer et inscrire son action en fonction des décisions issues des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence ;
- Veiller, dans le cadre des futurs décrets sur la formation initiale et la formation continuée à la meilleure articulation entre les dispositifs prévus.

¹ organisé par le décret du 5 décembre 2013 modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4

8. Calendrier des travaux en 2015

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu sept réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement. Le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du 20 octobre 2015. Le délai de quatre mois prévu dans le décret relatif à l'agrément ne permettait pas de reporter l'examen de ces demandes d'agrément à une prochaine réunion. Les documents des Collèges d'avis de l'Inspection ont été soumis à la validation de la Commission de pilotage par voie électronique.

Les réunions du 19 mai, du 17 novembre et du 15 décembre ont été annulées. Pour cette dernière, la Commission a également travaillé par voie électronique afin de procéder à l'agrément des manuels, logiciels et outils pédagogiques.

Dates des réunions	Objet/Décisions
20 janvier 2015	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 18 novembre 2014• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques et réclamation de Monsieur Lepièce concernant l'agrément de « balades calendaires »• Épreuves externes en lien avec le certificat de l'enseignement secondaire supérieur• Résultats des évaluations externes non certificatives• Rapport d'activité de la Commission de pilotage pour l'année 2014
24 février 2015	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 20 janvier 2015• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques• Tables des matières des Indicateurs : édition 2015• Groupe d'articulation Socles de compétences et Compétences terminales en mathématiques• Rapport d'activité de la Commission de pilotage pour l'année 2014• Désignation d'un membre effectif et suppléant à la Chambre Enseignement-Formation du SFMQ• Référentiels interréseaux des « compétences terminales et savoirs requis » à l'issue des Humanités générales et technologiques en géographie et en histoire• Avis sur les programmes de l'enseignement
24 mars 2015	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 24 février 2015• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques• Rapports d'évaluation de la formation en cours de carrière et de la formation initiale des directeurs pour l'année 2013-2014 :

	<ul style="list-style-type: none"> - rapports communs quantitatifs - présentation des conclusions des rapports qualitatifs des différents réseaux et de l'IFC • Programmes de formation « méso/réseau » 2015-2016 • Présentation du cadastre de l'offre d'enseignement qualifiant par la Direction Relations Ecoles Monde du Travail du Service général de l'enseignement secondaire et des CPMS • Groupe d'articulation Socles de compétences et Compétences terminales en sciences • Calendrier des épreuves externes certificatives de juin 2016 • Avis sur les programmes de l'enseignement
21 avril 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 24 mars 2015 • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques • Indicateurs édition 2015 : présentation du nouveau canevas • Présentation des groupes intervision CEB/CE1D en mathématiques et en français • Calendrier de la Commission de pilotage : année 2015-16 • Avis sur les programmes de l'enseignement
30 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 21 avril 2015 • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. • Indicateurs édition 2015 • Questions d'actualité • Avis sur les programmes de l'enseignement
22 septembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 30 juin 2015 • Exclusion scolaire définitive • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> - Réclamation des Éditions <i>Cambridge University Press</i> à propos des refus d'agrément pour la collection <i>Eyes Open</i> • Indicateurs de l'enseignement : édition 2015 • Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et des membres du personnel des CPMS • Évaluations externes certificatives 2015 • Représentation équilibrée des hommes et des femmes à la Commission de pilotage.
10 octobre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 22 septembre 2015 • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques

	<ul style="list-style-type: none">- Réclamation des Éditions <i>Cambridge University Press</i> à propos des refus d'agrément pour la collection <i>Eyes Open</i>• Indicateurs de l'enseignement : édition 2015• Divers
--	--